

La période d'immersion professionnelle

Mise en œuvre de la période d'immersion professionnelle
en faveur des personnels de l'académie de Paris

CRHP 2023

Cadre réglementaire

- Décret n° 2022-1043 du 22 juillet 2022 relatif à la formation et à l'accompagnement personnalisé des agents publics en vue de favoriser leur évolution professionnelle

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046083043>

- Plaque informative DGAFP

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/toutes-les-actualites/limmersion-professionnelle-un-dispositif-au-service-des-projets-de-mobilite-des-agents>

- Déclinaison ministérielle MEN en cours d'étude

Définition

Plusieurs noms:

- période d'immersion professionnelle
- période d'immersion en milieu professionnel (PIMP) ou PMSMP
- stage d'observation

Une seule définition:

- période courte d'observation de pratiques spécifiques à un métier dans un environnement professionnel avec une première pratique de gestes professionnels associés
 - au sein d'une structure publique
-

➤ **Objectif principal:**

permettre à l'agent d'appréhender la réalité d'un métier pour confirmer son projet d'évolution professionnelle et faire un choix éclairé de mobilité.

➤ **Ce que la PIMP n'est pas:**

une étape d'un recrutement

un renfort d'effectifs

une observation sans retour d'expérience

Qui est concerné?

- Tout agent en activité engagé dans un projet de reconversion professionnelle
- Tout agent en situation de handicap dans le cadre de la prévention de la désinsertion professionnelle
- Tout agent en situation administrative de reclassement

L'agent agit pour son évolution professionnelle, il est à l'initiative de sa démarche.

Le rôle du conseiller.ère RH

Avant la PIMP, l'agent doit être accompagné par son conseiller.ère CRHP pour:

- faciliter la co-construction d'un projet spécifique, adapté, inscrit dans un calendrier
 - analyser avec l'agent la pertinence de mobiliser ce dispositif au regard du projet global de reconversion
 - outiller les prises de décision de l'agent
 - **Étapes indispensables avant l'entrée en PIMP:**
 - bilan de parcours professionnel/ enquête-métier
 - Recherche lieu de stage par l'agent
= avis du CRHP sur la pertinence de la PIMP
-

Comment initier la demande?



Anticipez le délai de traitement de votre demande!
Délai 2 à 3 mois

Comment faire la demande?

Constitution du dossier de demande:

Avis du supérieur hiérarchique

Convention complétée

À qui dois-je adresser la demande?

À votre service de gestion + DRH + CRHP

Quand? 3 mois avant l'entrée en stage



Anticipez le délai de traitement de votre demande!

Modalités pratiques:

- **Où?**

- auprès d'un des employeurs **publics** mentionnés à l'article L. 2 du code général de la fonction publique
- tout organisme public
- rappel: la PIMP n'est pas réalisable dans une entreprise privée

- **Quand?**

Sur le temps de travail (selon autorisation)

- **Durée?**

De 2 à 10 jours ouvrés par période selon avis du supérieur hiérarchique et du service de gestion.

Pas nécessairement consécutifs.

Plafond de 20 jours sur 3 ans.

-
- Remboursement des frais de séjour non inclus

Autres possibilités:

Stages pour fonctionnaires auprès des institutions et organismes européens:
[effectuer-un-stage-dans-les-institutions-européennes](#)

Secrétariat général
des affaires européennes

Périodes d'échanges/ stages pour découvrir l'entreprise

<https://eduscol.education.fr/1518/l-offre-de-formations-cefpep>



The screenshot shows the website for 'Formations en entreprises Cefpep'. The header includes the logo of the Ministry of National Education and Youth, the text 'Centre d'études et de formation en partenariat avec les entreprises et les professions', and the title 'L'offre de formation en entreprises pour les personnels de l'éducation'. Below the header is a search filter section titled 'Critères de recherche'. It features a dropdown menu for 'Champs disciplinaires' with the option 'Personnel enseignant et d'éducation du 2nd degré' selected. To the right of this dropdown is a list of checkboxes for various disciplines: 'Documentation', 'Economie et gestion', 'Éducation physique et sportive', 'Enseignements et éducation artistiques', and 'Histoire et géographie'. The 'Personnel enseignant et d'éducation du 2nd degré' checkbox is checked, while the others are unchecked.

Contactez votre CRHP

Rendez-vous sur votre portail agent BV ARENA Paris dans l'onglet Gestion des personnels/ Services RH/ demande d'accompagnement RH

<https://bv.ac-paris.fr>

ou en consultant la liste des CRHP de l'académie de Paris:

<https://www.ac-paris.fr/accompagnement-des-personnels-122608>
